

Avis Financier

AMUNDI GLOBAL MACRO 2

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI GLOBAL MACRO 2** (Part P : FR0011261981 ; Part I : FR0007477146) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante à compter du 30/11/2021 :

Depuis le 02/10/2019, un nouvel indice de référence a été mis en place, l'indice €STR capitalisé qui remplacera définitivement l'indice EONIA. Le FCP AMUNDI GLOBAL MACRO 2 utilisera le nouvel indice €STR capitalisé à partir du 30/11/2021.

Ainsi, l'objectif de gestion d'AMUNDI GLOBAL MACRO 2 consistera à réaliser une performance supérieure à l'€STR capitalisé quotidiennement sur un horizon de placement minimum d'un an, après prise en compte des frais courants, et dans le respect d'un budget de risque mesuré en volatilité.

De même, l'indice EONIA capitalisé sera remplacé par l'indice « €STR capitalisé + 0,085% » dans l'actif de référence servant au calcul des commissions de surperformance.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les autres caractéristiques du FCP AMUNDI GLOBAL MACRO 2 demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus du FCP AMUNDI GLOBAL MACRO 2 sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.